



Moto acheter le 13/09 et rouler que 3 fois avec et déjà en panne

Par **Morisseaujason**, le **26/09/2016** à **15:43**

Bonjour j'ai acheter une moto le 13 septembre et aujourd'hui je suis tomber en panne elle démarre un coup sur deux bref ...

Le jour où je l'ai acheter je suis tomber en panne après avoir rouler 4 km il m'a dit que cetter un fil qui c'est débrancher . Si jamais il ne veut pas me la réparer que puis je faire pour lui prouver il m'a juste dit qu'il y avait une garantie de 1 mois merci

Par **Visiteur**, le **26/09/2016** à **15:50**

Bonjour,
achetée à un particulier ou professionnel ?

Par **Morisseaujason**, le **26/09/2016** à **15:59**

Il a un numéro de Siret donc un pro

Par **Visiteur**, le **26/09/2016** à **16:48**

ça ne l'empêche pas de vendre des biens en son nom propre ? quand je dis professionnel, je veux dire garage, concession, réparateur ! un boulanger aussi a un numéro de SIRET ! Bref si il vous l'a vendue en tant que pro il vous doit une garantie à ce titre. Si il vous l'a vendue en tant que particulier, pas de garantie ! Quoiqu'il vous ai dit ! Sinon à vous de prouver le vice caché ! les 4km roulés c'était en essai ? Si oui, vous êtes marron ! vous étiez au courant de cette panne, il n'y a donc plus de vice caché !